

REPUBLIQUE FRANCAISE
LOIR ET CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE TECHNIQUE

DECISION

Commande publique/marchés publics

Objet : Marché 2021.01 – Avenant de transfert

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa n° 4 ;
Vu le code de la commande publique et notamment l'article R 2194-2 ;
Considérant la maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint Aignan de Lanthenay ;
Considérant l'attribution du marché au groupement PONSOT/ECP/MT TECH/BET MACOUIN, dont le mandataire est domicilié 20 rue Porte Côté à Blois (41000) ;
Considérant le changement d'entité juridique du BET Pascal MACOUIN.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} – Un avenant est passé avec le groupement PONSOT/ECP/MT TECH/BET MACOUIN, afin de prendre en compte le changement d'entité juridique du BET Pascal MACOUIN, dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint Aignan de Lanthenay.

ARTICLE 2 – Le BET Pascal MACOUIN devient la SASU BET MACOUIN et assure la continuité des droits et obligations du marché en cours, ainsi que le transfert de la proposition d'honoraire effectuée antérieurement.

ARTICLE 3 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

ARTICLE 4 - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 14/03/2024

Le Maire, certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 20 MARS 2024

Publié ou notifié le 20 MARS 2024

Mis en ligne sur le site internet le 20 MARS 2024

Le Maire,



Jeanny LORGEUX